

## SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mr Yves PETIT, Adjoint au Maire.

### PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mme Louise VIEUSENS, du SMBV Austreberthe Saffimbec propose d'expliquer et d'aider à la construction du Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Elle précise que la seule obligation légale de la commune est l'alerte de la population et confirme que les secours demeurent la charge exclusive des Services de Secours. C'est le Maire qui décide de déclencher son PCS, si besoin. (mise en sécurité des personnes, eau, nourriture...)

Le Directeur des opérations est d'abord le Maire, puis suivant la gravité, le Préfet.

Les différentes étapes de la construction du plan sont les suivantes :

- Identifier les risques propres à la commune
- Les moyens d'alerte
- L'organisation communale (qui fait quoi ?)
- L'inventaire des moyens
- L'annuaire de crise
- Les fiches actions outils.

Pour l'élaboration du PCS, les seules dépenses à prévoir consistent dans l'acquisition éventuelle du matériel d'alerte (qui peut être subventionné).

Il convient dans un premier temps de constituer le comité de pilotage.

Sont volontaires Mmes et Mrs Petit Yves, Leury Tony, Halbourg Eric, Fauvel Catherine, Cury Christelle, Hamouis Fabienne, Largillet Marc et Lecoq Gérard.

Si besoin, il est possible de faire appel à des personnes extérieures au Conseil. La population pourra être interrogée pour participer à une « réserve communale » (engagement écrit, signé par la commune et le réserviste).

La prochaine réunion est fixée au jeudi 05 octobre 2017 à 18h30.

### LE POINT SUR LE PLU

Mr Petit informe que la Commission a commencé à travailler sur le règlement du PLU et invite les Membres du Conseil intéressés à venir consulter le travail.

Il avise les Conseillers qu'un problème de décalage informatique affecte le report des données des indices de cavités (enquête du Cerema (ex CETE)) sur le plan PLU et que les levées d'indices ne sont pas à jour. Il conviendrait de faire appel à un bureau d'études pour effectuer ces rectifications.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de demander des devis aux bureaux d'études spécialisés.

## LE POINT SUR LES TRAVAUX

Mr L'Adjoint aux travaux présente l'avancement des travaux en cours :

Réfection des chaussées : Eurovia a commencé les travaux hameau de Beaulieu et à la Hongrie. Au hameau du chemin les travaux préparatoires sont réalisés ; le chantier est dans l'attente de l'arrêté de la Direction des routes.

Eurovia a confirmé que l'épaisseur de macadam prévue est d'au moins 04 cm.

Allée des tilleuls : Le projet de réfection de l'allée des tilleuls est provisoirement suspendu à cause du problème d'écoulement des eaux. Il n'y a pas de solution pour l'instant. La comcom propose que soit interrogé le SMBV.

Prochaine réunion de la commission des travaux : samedi 30 septembre à 09h30

Salle de sports : Il y a un problème d'étanchéité aux dormants des fenêtres. Des devis de réparation ont été demandés. Une seule entreprise a répondu pour l'instant. Les autres réponses sont attendues pour prendre une décision.

Eclairage public : Le contrat de maintenance est en cours ; si la commune devait décider de nouveaux travaux électriques, il conviendrait de le faire avant le 31 octobre 2017.

## AIDE A L'ILE DE SAINT MARTIN

Mr l'Adjoint évoque le cyclone qui vient de ravager l'île de Saint Martin, et informe de la possibilité d'accorder une subvention communale.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent à la majorité des votes (8 votes pour, 4 abstentions) de verser une subvention de 801 euros en réponse à l'appel à la solidarité nationale lancé par la Fondation de France pour l'aide aux personnes sinistrées de l'île de Saint Martin. Le mandatement se fera au profit de la Fondation de France, à l'article 6574 qui sera abondé par décision modificative au Budget : 022 – 801 ; 6574 + 801.

## QUESTIONS DIVERSES

Demande présentée par Mme Marie Koppitz : A un projet de s'établir en tant qu'auto-entrepreneur dans le domaine du sport. Elle demande un aménagement des abords de l'étang (parcourt...) et le prêt d'une salle pour les jours de mauvais temps.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil considérant qu'il s'agit d'une activité lucrative qui bénéficierait des équipements publics, décident qu'il ne peut être prêté de salle communale (ni salle de sports, ni salle polyvalente). Une réflexion sera menée sur l'aménagement des abords de l'étang; non liée à la présente demande (aménagement de parcours... ) les éventuels équipements seront mis à la disposition de tous. Mme Koppitz pourra les utiliser, comme les autres usagers.

Déchets ménagers : Il est demandé que l'entreprise qui ramasse les ordures ménagères veille à replacer les poubelles des administrés correctement après leur passage (lorsqu'il y a du vent, on en retrouve au milieu de la route)

Il est demandé que les containers de tri sélectif puissent être placés plus bas, plusieurs personnes ne parvenant pas à atteindre les ouvertures pour déposer leurs déchets.